

AIN-TEMOUCHENT/JOURNÉE D'ÉTUDE NATIONALE SUR LA VÉRITÉ DU TRAITE DE LA TAFNA (30 MAI 1837)

Les non-dits du traité

Le 169^e anniversaire du Traité de la Tafna 30 mai 1837 était une occasion pour la Fondation Emir Abdelkader de Aïn-Témouchent d'organiser ce jeudi 1^{er} juin 2006, à la Maison de la culture, une journée d'étude nationale sur les vérités du Traité de la Tafna, en présence de chercheurs, de professeurs universitaires, de hauts cadres de l'Etat et des représentants de la famille de l'Emir.

Après les allocutions d'ouverture de B. M., président de la Fondation Emir Abdelkader de la ville d'Oran, et du wali de Aïn-Témouchent, qui ont tous deux retracé brièvement la vie de la personnalité de l'Emir Abdelkader, ses qualités de meneur d'hommes et de fin stratège durant les périodes de la résistance, et surtout lors de la constitution des fondements de l'Etat algérien moderne. Ce fut au tour des cadres et des universitaires de défiler sur la tribune pour donner leurs avis sur les vérités du Traité de la Tafna ou comme l'ont appelé certains de trêve, car il est supposé être signé entre deux armées à valeur et force égales, ce qui n'était pas le cas pour l'armée de l'Emir en cette journée du 30 mai 1837. Pour M. Benkoubi Salah, ex-ambassadeur et ancien conseiller au Sénat, son intervention est axée sur la diplomatie de

l'Emir Abdelkader puisque au cours de toutes ses négociations avec les généraux et maréchaux français, il plaçait la barre très haut pour arracher ce qu'il voulait, autrement, il exigeait le maximum pour avoir ce qu'il voulait, en fin stratège, il était informé de toutes les forces et faiblesses de l'ennemi, car il épiait les Français de nuit et de jour et préparait ses troupes en conséquence. Pour le Traité de la Tafna signé entre lui et le général Bugeaud le 30 mai 1837, le conférencier l'a qualifié de traité à la demande des Français et au cours duquel les Français ont reconnu l'autorité de l'émir sur les deux tiers du territoire algérien à l'exception des villes côtières Oran, Arzew et Mostaganem. Pour M. Bouzidi Cheikh de la zaoûia Allaouia de Mostaganem, l'émir, en mettant en place les assises d'un Etat algérien moderne, a prouvé à la France et au monde extérieur, que l'Algérie était un Etat et non un indigénat comme le disaient les Français. Une toute autre version des faits sur le Traité de la Tafna a été citée par le professeur d'histoire et membre de l'académie militaire, M. Sobhi Hassan, qui révéla à l'assistance qu'il n'y avait pas un seul traité de la Tafna, mais réellement deux, autre vérité de M. Sobhi c'est que lors du traité de Desmichelos, l'Emir n'a pas apposé son cachet officiel, ce qui dénote qu'il ne reconnaît pas ce traité, et



d'ajouter qu'entre 1830 à 1840 l'émir Abdelkader a livré plus de 116 batailles la majorité d'entre elles ont été remportées par ses hommes. Son armée a atteint le chiffre de 125 000 résistants dont 55 000 étaient sous le commandement de Abderrahmane, région ouest près du Maroc. Dans le Traité Tafna II l'Emir Abdelkader incluait Constantine sous son autorité, mais les Français n'acceptaient pas cela du fait que leurs mouvements étaient très limités sur le territoire algérien, ce qui les a contraints à violer ce traité et de mener des offensives contre les troupes de l'émir. Valley de Constantine à Alger et Bugeaud à l'Ouest pour en finir avec la résistance.

Autre point de vue qui conforte les dires de l'historien et l'universitaire Hassan Boutaleb qui déclara à l'assistance que le Traité de la Tafna comportait 15 chapitres dont 3 chapitres sont tenus secrets, probablement brûlés par les Français, car à cette époque, le général qui était en très mauvaise position sur le plan militaire, était pressenti à occuper le poste de ministre de l'Intérieur du roi Louis Philippe, donc il aurait caché les trois chapitres du Traité de

la Tafna où l'émir reconnaît l'autorité des Français sur seulement les villes d'Alger et Oran. Le docteur Chamyl Boutaleb, universitaire et représentant de la famille de l'Emir dans la fondation de la section d'Oran a fait une projection d'un documentaire sur le traité proprement dit, et sa ratification par le roi Louis Philippe où les Français reconnaissent l'autorité de l'Emir sur les quasi-totalité du territoire algérien. A cette époque, l'Emir a profité de l'opportunité de ce traité pour organiser ses troupes, en divisant les terres qui étaient sous son autorité en huit zones, et dans chaque zone il a placé un calife à lui, il a également fait construire des mosquées, des conseils de choura et des fortresses, dans les grandes villes à l'image de Tihert (Tiaret) qui fut son quartier général après Mascara. Et c'est à Tiaret et Miliana où il a mis en place des usines d'armements et de munitions. Dans l'après-midi de ce jeudi, tous les participants à cette journée d'étude se sont rendus à la ville de l'Emir Abdelkader dans la daïra de Oulhaça où est érigée une stèle commémorative du traité de la Tafna.

S. B.

TIARET/LE 5 JUIN

L'environnement entre réalité et perspectives

Il est vrai que des actions multiples sont menées par les différents secteurs concernés pour assurer une meilleure préservation de l'environnement et du coup améliorer le cadre de vie du citoyen, mais cela reste insuffisant si, toutefois, le civisme de l'homme — véritable ennemi de la nature — arrive toujours à manquer.

En effet, au moment où tout le monde parle de la protection de l'environnement dans toutes ses formes, avec une mobilisation massive des uns et des autres, certaines scènes de dégradation entachées par des agressions urbanistiques, abattage d'arbres centenaires, et autres actes de pillage et d'extraction illicite de matériaux, labours illicites dans les zones steppeuses pour ne citer que celles-ci, continuent malheureusement à souiller le paysage. Qui faut-il responsabiliser alors en l'absence d'une loi de répression contre les contrevenants au moment où l'Etat débouche des sommes colossales pour la sauvegarde du patrimoine environnementale ? Le choix de l'Algérie par les Nations unies pour abriter le 5 juin 2006 sous le sceau "Déserts et désertification" serait-il un déclin pour ce secteur de connaître un meilleur essor ? Certainement, si l'on tient compte de l'ampleur que prend d'ores et déjà l'événement avec des programmes élaborés par l'ensemble des wilayas.

S'agissant de Tiaret, l'on a focalisé la célébration sur l'organisation d'un marathon auquel prendront part les autorités et ouvert à tous. Le coup d'envoi sera donné à partir du CIAJ pour

aboutir à destination de l'Institut technologique de l'éducation (ITE). Le reste des activités concoctées pour la circonstance concernera une riche exposition, illustrée par des documents, photos et autres objets ayant trait à la journée. Cette initiative qui a vu la participation de la Direction de l'environnement, la Conservation des forêts et les deux associations écologiques Essalam El Akhdar et Espoir vivant est prévue au niveau du centre d'information et d'animation de la jeunesse qui a confectionné de son côté une panoplie de documents comme les dépliants, affiches, bulletins d'informations, banderoles.

Au sein de la même structure, une remise des prix aura lieu en faveur des trois meilleurs lauréats, tous des enfants âgés de 6 à 14 ans sur les 223 participants au concours de wilaya (établissements scolaires et maisons de jeunes) du meilleur dessin sur l'environnement. Aussi, le concours du meilleur quartier de la ville organisé par l'association Esslam El Akhdar depuis l'année dernière figure également parmi le programme. Cette opération qui a trouvé le soutien de l'EPFL, la Direction de l'environnement et la Conservation des forêts, concernera quatre participants pour avoir effectué des actions d'espaces verts au niveau de leurs cités. Enfin, la journée devait être clôturée par l'inauguration d'un jardin aménagé à proximité de la station des taxis route d'Alger et ce, au titre du projet Blanche Algérie auquel ont pris part l'APC, la DAS et le secteur des forêts.

Mourad Benameur

ORAN

Délivrance des actes de propriété

Les services des domaines de la wilaya d'Oran ont étudié et classifié 285 dossiers, pour remettre les actes de propriété à 15 645 bénéficiaires. Cette opération tant attendue par les citoyens, se poursuit et devra concerner d'ici à la fin du mois en cours, 5908 bénéficiaires. L'établissement des actes de propriété a été entraîné, selon le directeur des domaines, en raison de la méconnaissance du volume réel des dossiers en instance au niveau de la wilaya, du fait de la non-coordination entre les services concernés et de la non-maîtrise des textes juridiques concernant cette opération. Ces contraintes ont été à l'origine du courroux des citoyens, qui ont désespéré de posséder leurs actes. Dans ce cadre, une cellule de wilaya a été créée le 11 mars dernier pour régler ce contentieux. S'agissant du transfert de propriété au profit de l'agence foncière, l'APC, et aux particuliers, l'on précisera que 1660 dossiers ont été déposés, concernant 7541 bénéficiaires, dont 506 sont en étude et 9 en instance.

La réussite de cette opération est tributaire de l'établissement des permis de lotir. Le wali d'Oran a insisté alors sur la nécessité de la délivrance de ces documents, pour remettre aux citoyens et aux administrations publiques leurs actes de propriété.

Soraya H. A.

JET DES EMBLEMES NATIONAUX

Ouverture d'une enquête judiciaire

Le wali d'Oran a demandé, samedi dernier, l'ouverture d'une enquête judiciaire, suite au jet de dizaines d'emblèmes nationaux de différentes tailles et en bon état, dans la décharge publique de Cap-Falcon à Aïn-Turck. Cette pratique constitue, selon le premier responsable de l'exécutif d'Oran, une atteinte grave. "Comment ces drapeaux ont atterri dans cette décharge et pour quelle raison on les a jetés parmi ces détritus", s'est interrogé le wali au cours du briefing hebdomadaire. Il convient de rappeler qu'une enveloppe conséquente a été débloquée, pour l'achat d'emblèmes nationaux, à l'occasion de la dernière visite du président français Jacques Chirac à Oran. En dépit de l'importance de cette opération, bon nombre d'administrations publiques disposent de drapeaux, dont l'état est dégradé.

Soraya H. A.

SIDI-BEL-ABBES

ACCUSEES DE CREATION DE MAISON DE DEBAUCHE

Six personnes sous mandat de dépôt

Six personnes âgées entre 23 et 38 ans ont été présentées le 31 mai dernier devant le procureur de la République de Sidi-Bel-Abbès qui les a placées sous mandat de dépôt sous les chefs d'inculpation : création de lieu de débauche et tapage. C'est suite à des plaintes émanant des voisins et une surveillance discrète opérée par les services de sécurité que ces derniers ont investi le domicile en question sis cité des 200 Logements (Sidi-Djilali) et ont surpris 3 couples et intercepté 39 bouteilles dont 8 pleines de boissons alcoolisées mettant en évidence la nature de la rencontre des personnes sur les lieux. Elles ont été embarquées et conduites dans les locaux de la Sûreté avant leur présentation devant le procureur.

A. M.

3 663 candidats dont des détenus à l'épreuve du BEF

Le coup d'envoi des épreuves de l'examen du BEF, session juin 2006, qui s'étalera sur trois jours soit du samedi 3 au lundi 5 a été donné dans la wilaya de Sidi-Bel-Abbès. Quelque 41 centres d'examens dont 1 au niveau du pénitencier ont ouvert leurs portes dans la matinée du samedi pour accueillir 3 663 candidats dont 75 candidats libres sur les 3 774 inscrits. Pour le premier jour on a enregistré 111 absents. 606 surveillants ont été désignés dans les différents centres et quelque 202 agents assisteront le personnel durant toute la période des examens. Pour les examens du baccalauréat dont les épreuves commenceront le 10 juin prochain, 9 120 candidats

sont inscrits dont 1 903 libres. Les détenus seront nombreux à concourir cette année puisque l'on compte 48 pensionnaires des maisons d'arrêt. Le service de la scolarité et des examens au niveau de la Direction de l'éducation de Sidi-Bel-Abbès est à pied d'œuvre depuis la rentrée scolaire 2005/2006 pour assurer le déroulement de l'examen de sixième, du BEF et du baccalauréat dans de bonnes conditions. A noter que des agents de sécurité, Protection civile et équipes médicales ont été affectés au niveau des centres d'examens du BEF et les abords de la Direction de l'éducation sont sécurisés et chaque fois les sujets sont dispatchés sous bonne escorte.

A. M.

BECHAR

L'étonnement du wali

"Béchar est la seule wilaya à l'échelle nationale qui n'a pas célébré la Journée mondiale de l'enfant. Je me demande pourquoi la DAS n'a rien organisé pour les enfants. Je vais voir ça dès que je reviens à mon bureau", s'est étonné le nouveau chef de l'exécutif local samedi dernier lors de la visite du centre d'examen Malek-Benabi où se déroulaient les épreuves du BEF. Dépité, M. Mechri semble découvrir progressivement la tâche ardue qui l'attend dans cette wilaya. Au cours de son déplacement vers ce centre, il a pu constater aussi sur son chemin, les nombreux dépotoirs à travers Haï Badr, et pour boucler la boucle, son cortège a été contraint de traverser un passage submersible sur des eaux usées pour se rendre à Debda. Le wali aurait, selon certaines sources, sermonné le maire, pour la énième fois à cause des ordures et de l'éclairage public, mais celui-ci semble impuissant devant cette lourde tâche qui consiste à nettoyer et éclairer les rues de Béchar. Il faut rappeler que M. Mechri a, dès sa prise de fonction, entamé son travail par des visites des communes désertées du sud de la wilaya, le jour où il décidera de visiter le chef-lieu de wilaya, il y aurait certainement du grabuge. Il avait récemment affirmé qu'il allait procéder au changement des mentalités et remettre tout le monde au travail. La tâche n'est pas facile. La complaisance est devenue chez certains une "culture".

Liès Mourad